

VILLAGE DE POINTE-VERTE

PROCÈS VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date : le 23 janvier 2017

Heure : 19 h

Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

M. le maire, Normand Doiron, appelle la réunion à l'ordre à 19h.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents

- Normand Doiron - Maire
- Roger Guitard - Maire-adjoint
- Michel Haché - Conseiller
- Brigitte Collins - Conseillère
- Josh Ouellette - Conseiller
- Vincent Poirier - Secrétaire

M. Le maire, Normand Doiron, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 01-17 **Proposée par : Josh Ouellette**
Appuyée de : Roger Guitard

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

- a) La conseillère Collins déclare un conflit d'intérêt au point 6. en raison de l'implication de son mari dans ce comité - une déclaration de conflit d'intérêt concernant ce comité a déjà été remise à ce sujet le 29 août 2016.
- b) Le maire, Normand Doiron, déclare un conflit d'intérêt au point 5. Une déclaration de conflit d'intérêt a été signée et ajoutée en annexe à ce procès-verbal.
- c) Le conseiller Ouellette déclare un conflit d'intérêt au point 14 en raison de son implication dans un groupe intéressé à la gestion du Parc Atlas, une déclaration de conflit d'intérêt a été signée et ajoutée en annexe à ce procès-verbal.

5. Présentation des ingénieurs pour la réfection des rues

- a) Résolution - Réfection des rues

Les ingénieurs n'ayant pu se présenter à la réunion, ce point n'a pas été discuté.

6. Réunions de conseil

- a) Explication du maire sur le format de réunion
- b) Discussion sur les comités du conseil

Résolution : 02-17 **Proposée par : Michel Haché**
Appuyée de : Roger Guitard

Que les comités permanents du conseil suivants soient abolis :

- Comité Permanent des finances.
- Comité permanent des travaux publics.

Que la municipalité cesse de nommer des représentants permanents sur ces organismes externes mais assiste à leurs travaux selon les besoins.

- VTT Chaleur
- Mouvement Acadien des communautés en Santé
- Service à la famille Nepisiguit
- Comité communautaire de la fonderie de Belledune
- *Community Liaison committee* d'Énergie NB - Belledune

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

- a) Distribution des codes Morin
- b) Distribution de l'arrêté sur la procédure d'assemblée

7. Discussion et direction sur l'appel d'offre pour le déneigement.

Résolution : 03-17	Proposée par : Brigitte Collins
	Appuyée de : Josh Ouellette
Que cette discussion se déroule à huis clos selon l'article 10.2(4)c. de la Loi sur les municipalités.	
Pour : 4	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre : 0	

a) Pour discussion-

Le conseil discute des modalités du futur appel d'offre.

Résolution : 04-17	Proposée par : Michel Haché
	Appuyée de : Roger Guitard
Que le huis clos soit levé.	
Pour : 4	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre : 0	

8. Ruisseau Guitard

a) Résolution - Ruisseau Guitard

Résolution : 05-17	Proposée par : Roger Guitard
	Appuyée de : Michel Haché
Que le directeur général fasse des démarches afin que le pont enjambant le Ruisseau Guitard soit considéré comme un pont provincial.	
Pour : 4	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre : 0	

9. Quai de Pointe-Verte

a) Discussion sur la rétrocession du quai et intérêt du conseil.

Résolution : 06-17	Proposée par : Michel Haché
	Appuyée de : Josh Ouellette

Attendu que, l'industrie de la pêche et la principale industrie de la municipalité de Pointe-Verte

Attendu que, le quai de Pointe-Verte est à la fin de la vie utile et que celui-ci devra être rénové sous peu.

Attendu que la municipalité est prête à supporter l'Administration portuaire de Pointe-Verte dans ses démarches afin de rénover le quai de Pointe-Verte.

Attendu qu'une option présentement sur la table verrait le quai de Pointe-Verte devenir propriété municipale suite à des rénovations importantes. Le quai et les dépenses futures seraient ensuite responsabilité de son propriétaire et que Pêches et Océans Canada n'aurait plus d'intérêt dans le quai.

Attendu que, la capacité fiscale de la Municipalité de Pointe-Verte est limitée et que le conseil considérerait injuste pour les payeurs de taxes en général avoir à investir dans cette infrastructure dans le futur.

Il est par la présente résolu que, le conseil municipal de Pointe-Verte n'entame aucune démarche afin de devenir propriétaire du quai de Pointe-Verte.

**Pour : 4
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

10. Location de la salle et cuisine

- a) Discussion sur les attentes du conseil.

11. Discussion sur les priorités régionales à présenter à la CSR

- a) Discussion du conseil sur les priorité

12. Attapaq Energy

- a) Résolution sur la poursuite du projet

**Résolution : 06-17 Proposée par : Josh Ouellette
Appuyée de : Brigitte Collins**

ATTENDU QUE la Société d'énergie du NB a reçu le mandat d'obtenir jusqu'à 40 MW d'électricité renouvelables par une mise en concurrence;

ET ATTENDU QUE les municipalités de la région chaleur ont été demandées par ATAPAQQ Énergie Inc. s'ils seraient intéressés à participer à cette mise en concurrence ;

ET ATTENDU QUE la demande de proposition doit être annoncée avant le 31 janvier 2017;

IL EST RÉSOLU que la municipalité affirme son intérêt de considérer sa participation à la mise en concurrence;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité veut considérer la soumission d'ATAPAQQ Énergie Inc. plus en détail;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'un examen plus approfondi de la mise en concurrence et des discussions plus détaillées avec ATAPAQQ Énergie Inc. doivent avoir lieu avant que la municipalité rend une décision finale; entre-temps, le conseil est prêt à formaliser une entente avec ATAPAQQ pour partager des renseignements utiles à une participation à la mise en concurrence.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

AJOURNEMENT ET RENVOI DE LA RÉUNION

Résolution : 07-17 **Proposée par : Roger Guitard**
Appuyée de : Josh Ouellette

Attendu qu'il est maintenant 22h02.

Qu'il soit résolu que la réunion soit ajournée et que tous sujets présents à l'ordre du jour n'ayant pas été discuté soit renvoyé à la prochaine réunion du conseil municipal.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

13. Prochaine réunion

Le 30 janvier 2017 à 19h

14. Levée de la réunion